

# Franklin International

## Fiche signalétique

### Titebond II Premium Wood Glue

#### 1. Identification du produit et de l'entreprise

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>No CAS</b>                 | : mixture  |
| <b>Synonyme</b>               | : Aucun connu.   |
| <b>Adresse</b>                | : Franklin International<br>2020 Bruck Street<br>Columbus OH 43207 |
| <b>Personne compétente</b>    | : Franklin Technical Services                                      |
| <b>Téléphone</b>              | : (800) 877-4583   |
| <b>En cas d'urgence</b>       | : Franklin Security<br>(614) 445-1300                              |
| <b>Numéro de référence</b>    | : 5000   |
| <b>Code du produit</b>        | : 5005   |
| <b>Date de révision</b>       | : 4/27/2012.   |
| <b>Date d'impression</b>      | : 10/11/2012.  |
| <b>Chemtrec (24 Hour)</b>     | : (800) 424 - 9300   |
| <b>Chemtrec International</b> | : (703) 527 - 3887   |
| <b>Famille chimique</b>       | : Adhésif.   |
| <b>Utilisation du produit</b> | : Wood Glue  |
| <b>Type de produit</b>        | : Crosslink Polyvinyl Acetate                                      |

#### 2. Identification des dangers

##### Vue d'ensemble des urgences

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>État physique</b>         | : Liquide.  |
| <b>Couleur</b>               | : Jaune.  |
| <b>Odeur</b>                 | : Légère odeur.   |
| <b>Mentions de danger</b>    | : PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU.   |
| <b>Mesures de précaution</b> | : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient bien fermé. Laver abondamment après usage.  |
| <b>Statut OSHA/HCS</b>       | : Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit. |
| <b>Voies d'absorption</b>    | : Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.   |

##### Effets aigus potentiels sur la santé

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Inhalation</b> | : L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.<br>Légèrement irritant pour le système respiratoire. |
| <b>Ingestion</b>  | : Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| <b>Peau</b>       | : Légèrement irritant pour la peau.  |

## 2. Identification des dangers

- Yeux** : Légèrement irritant pour les yeux.
- Effets chroniques potentiels sur la santé**
- Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Peut causer des lésions aux organes suivants : peau, yeux.  
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : muqueuses, les voies respiratoires supérieures, oeil, cristallin ou cornée.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmolement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### États-Unis

| Nom                  | Numéro CAS | %     |
|----------------------|------------|-------|
| chlorure d'aluminium | 7446-70-0  | 1 - 5 |

### Canada

| Nom                  | Numéro CAS | %     |
|----------------------|------------|-------|
| chlorure d'aluminium | 7446-70-0  | 1 - 5 |

### Mexique

| Nom                  | Numéro CAS | Numéro NU       | %     | DIVS | Classification |   |   |         |
|----------------------|------------|-----------------|-------|------|----------------|---|---|---------|
|                      |            |                 |       |      | H              | F | R | Spécial |
| chlorure d'aluminium | 7446-70-0  | Non disponible. | 1 - 5 | -    | 2              | 0 | 0 | -       |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Absorber avec une matière inerte.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Stocker entre les températures suivantes: -12.222 à 32.222°C (10 à 90°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### États-Unis

| Ingredient           | Limites d'exposition  |
|----------------------|---|
| chlorure d'aluminium | <b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Remarques: as Al</b><br>TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> , (as Al) 8 heure(s).<br><b>NIOSH REL (États-Unis, 6/2009). Remarques: as Al</b><br>TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> , (as Al) 10 heure(s). |

### Canada

| Limites d'exposition professionnelle |                        | MPT (8 hours) |                   |       | LECT (15 mins) |                   |       | Ceiling |                   |       |            |
|--------------------------------------|------------------------|---------------|-------------------|-------|----------------|-------------------|-------|---------|-------------------|-------|------------|
| Ingredient                           | Nom de la liste        | ppm           | mg/m <sup>3</sup> | Autre | ppm            | mg/m <sup>3</sup> | Autre | ppm     | mg/m <sup>3</sup> | Autre | Notations  |
| chlorure d'aluminium, as Al          | AB 4/2009<br>QC 9/2011 | -             | 2                 | -     | -              | -                 | -     | -       | -                 | -     | [3]<br>[A] |

[3]Sensibilisation cutanée

Remarques: [A]en Al

### Mexique

#### Limites d'exposition professionnelle

| Ingredient           | Limites d'exposition  |
|----------------------|---|
| chlorure d'aluminium | <b>NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).</b><br>LMPE-PPT: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). |

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.
- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) [Setaflash.]
- Couleur** : Jaune.
- Odeur** : Légère odeur.
- pH** : 3
- Point d'ébullition/condensation** : 98.889°C (210°F)
- Densité relative** : 1.09
- Volatilité** : 52% (p/p)
- Vitesse d'évaporation** : <1 (acétate de butyle = 1)
- \*\*\*TO BE TRANSLATED\*\*\*** : 5.5 g/l
- Propriétés de dispersibilité** : Dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Remarques physico-chimiques** : VOC = 5.5 g/L

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.
- Polymérisation Dangereuse** : Une polymérisation dangereuse peut éventuellement se produire dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation.
- Incompatibilité** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides et les alcalins.

## 11. Informations toxicologiques

### États-Unis

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat   | Espèces | Dosage     | Exposition |
|-----------------------------------|------------|---------|------------|------------|
| chlorure d'aluminium              | DL50 Orale | Rat     | 3450 mg/kg | -          |

#### Toxicité chronique

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                  | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|---------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| chlorure d'aluminium              | Peau - Hautement irritant | Souris  | -         | 10 Percent | -           |
|                                   | Peau - Hautement irritant | Cochon  | -         | 10 Percent | -           |
|                                   | Peau - Hautement irritant | Lapin   | -         | 10 Percent | -           |

#### Conclusion/Résumé

- Peau** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Yeux** : Un contact avec ce produit peut irriter les yeux.
- Respiratoire** : L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

#### Sensibilisant

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Térogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Canada

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat   | Espèces | Dosage     | Exposition |
|-----------------------------------|------------|---------|------------|------------|
| chlorure d'aluminium              | DL50 Orale | Rat     | 3450 mg/kg | -          |

#### Toxicité chronique

## 11. Informations toxicologiques

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                  | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|---------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| chlorure d'aluminium              | Peau - Hautement irritant | Souris  | -         | 10 Percent | -           |
|                                   | Peau - Hautement irritant | Cochon  | -         | 10 Percent | -           |
|                                   | Peau - Hautement irritant | Lapin   | -         | 10 Percent | -           |

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

**Yeux** : Un contact avec ce produit peut irriter les yeux.

**Respiratoire** : L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### Sensibilisant

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Térogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mexique

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat   | Espèces | Dosage     | Exposition |
|-----------------------------------|------------|---------|------------|------------|
| chlorure d'aluminium              | DL50 Orale | Rat     | 3450 mg/kg | -          |

#### Toxicité chronique

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                  | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|---------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| -                                 | Peau - Hautement irritant | Souris  | -         | 10 Percent | -           |
|                                   | Peau - Hautement irritant | Cochon  | -         | 10 Percent | -           |
|                                   | Peau - Hautement irritant | Lapin   | -         | 10 Percent | -           |

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

**Yeux** : Un contact avec ce produit peut irriter les yeux.

**Respiratoire** : L'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

### Sensibilisant

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Cancérogénicité

## Titebond II Premium Wood Glue

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Tératogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité pour la reproduction

Aucun effet important ou danger critique connu.

## 12. Informations écotoxicologiques

**Écotoxicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### États-Unis

#### Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                            | Espèces   | Exposition |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|------------|
| chlorure d'aluminium              | Aiguë CE50 460 ug/L Eau douce       | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata              | 96 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 1500 ug/L Eau douce      | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate - <24 heures | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 3.65 mg/L Eau douce      | Daphnie - Daphnia pulex - Adulte                      | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 584 à 676 ug/L Eau douce | Poisson - Salmo salar - Alevin                        | 96 heures  |

#### Persistence/dégradabilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Canada

#### Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                            | Espèces   | Exposition |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|------------|
| chlorure d'aluminium              | Aiguë CE50 460 ug/L Eau douce       | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata              | 96 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 1500 ug/L Eau douce      | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate - <24 heures | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 3.65 mg/L Eau douce      | Daphnie - Daphnia pulex - Adulte                      | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 584 à 676 ug/L Eau douce | Poisson - Salmo salar - Alevin                        | 96 heures  |

#### Persistence/dégradabilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mexique

#### Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                            | Espèces   | Exposition |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|------------|
| chlorure d'aluminium              | Aiguë CE50 460 ug/L Eau douce       | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata              | 96 heures  |
|                                   | Aiguë CE50 1500 ug/L Eau douce      | Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate - <24 heures | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 3.65 mg/L Eau douce      | Daphnie - Daphnia pulex - Adulte                      | 48 heures  |
|                                   | Aiguë CL50 584 à 676 ug/L Eau douce | Poisson - Salmo salar - Alevin                        | 96 heures  |

#### Persistence/dégradabilité

Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

| Informations réglementaires | Numéro NU       | Nom d'expédition correct | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|-----------------|--------------------------|---------|-----|-----------|---------------------|
| Classification pour le DOT  | Non réglementé. | -                        | -       | -   |           | -                   |
| Classification pour le TMD  | Non réglementé. | -                        | -       | -   |           | -                   |
| Classement mexicain         | Non réglementé. | -                        | -       | -   |           | -                   |
| Classe ADR/RID              | Non réglementé. | -                        | -       | -   |           | -                   |
| Classe IMDG                 | Not regulated.  | -                        | -       | -   |           | -                   |
| Classe IATA-DGR             | Not regulated.  | -                        | -       | -   |           | -                   |

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

### États-Unis

**Classification HCS** : Non réglementé.

**Réglementations États-Unis** : **TSCA 4(a) Règlements définitifs sur les essais**: hydroxymethanesulfinate de sodium  
**TSCA 8(a) PAIR**: Acétate de méthyle; Éther monométhyle d'hydroquinone; 1-(2-butoxy-1-méthylethoxy)propane-2-ol  
**TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption**: Indéterminé

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## 15. Informations réglementaires

**SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses:** Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304 plan d'urgence et préavis:** Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304/311/312 substances dangereuses:** chlorure d'aluminium

**SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers:** chlorure d'aluminium: réactif, Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

**Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINUM CHLORIDE

**New York** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINUM CHLORIDE

**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: ALUMINUM CHLORIDE (ALCL3)

### Canada

**SIMDUT (Canada)** : Class E: Matières corrosives

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Mexique

**Classification** :



### Réglementations Internationales

**Listes internationales** :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Indéterminé.
- Inventaire du Japon:** Indéterminé.
- Inventaire de Corée:** Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC):** Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Indéterminé.

## 15. Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

## 16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

|                   |   |
|-------------------|---|
| Santé             | 1 |
| Inflammabilité    | 1 |
| Risques physiques | 0 |
|                   |   |

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

Date d'impression : 10/11/2012.

Date d'édition : 4/27/2012.

Date de publication précédente : 3/2/2012.

Version : 2

## **16. Autres informations**

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### [Avis au lecteur](#)

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.